



**Procès-verbal des assemblées générales extraordinaire et ordinaire de  
l'association L'Eco'lette du samedi 28 mars 2026 à 10H00 dans l'ancienne  
Maison de Justice, 3 rue de l'église 25210 Le Bizot.**

Sont présents : Kevin FADIN, Olivier TAILLARD, Didier BOILLON, Inès MAIRE-AMIOT, Laurent BOISSENIN, Maryse MAINIER, Cyrielle MAINIER, Chloé LEJEUNE, Jérôme ROMARY, Denis GOLL, Jean-Marie PATOIS, Françoise TOURNAIRE, Matthieu ROUJAS, Bertrand MICHEL, Yves TOURNAIRE, Christelle TOURNIER, Paulette HARRY, Agnès DUPAS, Philippe LIGIER, Michèle VANHEE, Marie-Jo KACZMAR, Rémi RAMPANT, Guy VANHEE, Léa MAINIER, Nathalie PIARD, Françoise ROBARDET, Marie VIELLE, Jérôme ROMARY, Françoise GOLL, Denis GOLL, Didier BOILLON, Sylvie BIZE représentant également la commune du Bizot.

Sont représentés : Marie-Hélène BELLEVILLE représentée par Rémi RAMPANT, Isabelle QUEGOINEK représenté par Rémi RAMPANT, Lola SEMONIN représenté par Jérôme ROMARY, Michelle LIGIER représentée par Guy VANHEE, Amélie LORAIN représentée par Jean-Marie Patois, Fabienne PATOIS représentée par Jean-Marie PATOIS, Fleur de terre représentée par Marie VIELLE, Patrice RIBLET représenté par Raymond TOURNIER, Corine RIBLET représentée par Christelle TOURNIER, Jackie BOILLON représenté par Didier BOILLON, Léa BOILLON représentée par Didier BOILLON, Valérie PELLET SORET représentée par Olivier TAILLARD, Thierry BAVEREL représenté par Olivier TAILLARD, François PONÇOT représentée par Christelle TOURNIER, Françoise ANGUENOT représentée par Paulette HARRY, Jean-Michel représenté par Paulette Harry, Jean-Luc PRETRE représenté par Agnès DUPAS, Claudine PRETRE représentée par Agnès DUPAS, Alain MOUETTE représenté par Inès MAIRE-AMIOT, Gilbert RENNINGER représenté par Inès MAIRE-AMIOT, Maryse LIGIER représentée par Philippe LIGIER, Yvette GASNER représentée par Michèle VANHEE, Monique VIENOT représentée par Marie-Jo KACZMAR, Henri MAINIER représenté par Maryse MAINIER.

Les personnes présentes à cette assemblée générale ont signé la feuille de présence qui est annexée au présent procès-verbal. Avec 108 adhérents à date le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Kevin FADIN  
Animation - Gardien du Temps : Inès MAIRE-AMIOT  
Président : Olivier Taillard  
Assesseur : Jérôme Romary

## A l'ordre du jour :

AGE :

- Changement des statuts de l'association

AGO :

- Validation du Procès-verbal de l'AG du 05.04.2025
- Présentation du rapport moral et du rapport d'activité 2025
- Présentation du rapport financier 2025
- Vote des rapports moraux et financiers 2025
- Demande de reconnaissance d'intérêt général
- Décision d'embaucher un salarié à plein temps ou temps partiel
- Décision de lancer une mission de maîtrise d'œuvre pour les phases APS/APD
- Calendrier des événements 2026
- Présentation et vote du Budget prévisionnel 2026
- Renouvellement des membres du conseil collégial
- Echanges

Début de la séance à 10h25.

### **AG EXTRAORDINAIRE**

- Changement des statuts de l'association

Olivier explique les modifications souhaitées afin de faire évoluer les statuts de l'association. Un atelier organisé en décembre 2025 a permis de recentrer les valeurs de l'Eco'lette sur 3 principales : convivialité, partage et éco-responsabilité.

Dans l'objet et les missions, nous souhaitons enlever le mot "café" et remplacer par « l'animation de l'ancienne maison de justice » afin d'enlever la connotation commerciale et accentuer l'aspect tiers-lieu.

Au niveau du conseil collégial, il est proposé de faire évoluer les modalités et proposer un conseil de 5 à 15 membres rééligibles autant de fois qu'ils le souhaitent et éviter de rendre obligatoire la sortie au bout de 4 ans. Cela évite de perdre des ressources humaines et évite également de renouveler la formation tous les 4 ans pour la licence IV.

**vote** - unanimité POUR

**1<sup>ère</sup> délibération AGE** : La proposition de changement des statuts de l'association est adoptée à l'unanimité.

### **AG ORDINAIRE**

- Validation du Procès-verbal de l'AG du 05.04.2025

vote - unanimité POUR

**1<sup>ère</sup> délibération** : Le procès-verbal de l'assemblée générale du 05 Avril 2025 est adopté.

- **Présentation du rapport moral et le rapport d'activité 2025**

Le rapport moral de l'année 2025 est présenté par plusieurs membres du conseil collégial. Il faut retenir sur l'année 2025 la création d'une équipe l'Eco'lette 2027 afin de travailler sur la structuration et l'évolution de l'association et du lieu. L'objectif étant d'être au clair sur la suite en 2027 pour les 500 ans de la maison. L'association a suivi différentes formations et accompagnement sur le développement de tiers-lieu : modèle économique et coopération. Le rapport d'activité est également présenté, il est annexé au présent procès-verbal. Il sera disponible sur le site internet également.

vote - unanimité POUR

**2<sup>e</sup> délibération** : Le rapport moral 2025 est adopté à l'unanimité.

- **Présentation du rapport financier 2025**

Le rapport financier de l'année 2025 est présenté par Anthony TYRODE du cabinet FIPAR. Ce document est annexé au présent procès-verbal.

vote - unanimité POUR

**3<sup>e</sup> délibération** : Le rapport financier 2025 est adopté à l'unanimité.

- **Présentation et vote du Budget prévisionnel 2026**

Le budget prévisionnel 2026 est présenté.

Les perspectives 2026 : développer les événements, optimiser les locations de l'appartement et de la maison pour les bénévoles et associations membres, reconstituer les subventions de fonctionnement, recruter un salarié et fidéliser les adhérents.

Avancer sur la définition des travaux par l'intermédiaire d'une mission de maîtrise d'œuvre sur les phases APS/APD. Recherche de financement, consolidation du plan de financement pour les travaux.

Faire des travaux pour les toilettes de la maison.

Afin d'avancer sur la structuration de l'association, concrétiser le recrutement d'un salarié qui aura pour missions de mobiliser les habitants, les partenaires techniques et financiers tout en structurant le projet de rénovation. Aide de la Région de 8 000 euros acquise notamment sur le volet concertation et mobilisation citoyenne.

Une fiche de poste a été établie. Nous attendons encore quelques éléments administratifs pour lancer le recrutement.

Autres idées pour consolider les aides : aller voir les autres communes de la CCPR. Aller chercher des mécènes.

Autre perspective hors budget :

Lancement d'une cagnotte de 300 000 euros avec la fondation du patrimoine pour la première tranche de travaux estimée 650 k€ aléas et MOE compris. L'objectif est de trouver des mécènes au niveau national mais également au niveau local.

A priori un mécène s'est déjà positionné à hauteur de 20 000 euros sans que la cagnotte soit lancée.

Pour lancer cette cagnotte, nous souhaitons attendre l'AG mais également valider la première tranche de travaux avec la DRAC.

vote - unanimité POUR

**5<sup>e</sup> délibération** : Le budget prévisionnel 2026 est adopté à l'unanimité.

- **Décision d'embaucher un salarié à plein temps ou temps partiel**

vote - unanimité POUR

**5<sup>e</sup> délibération** : La décision d'embaucher un salarié à plein temps ou temps partiel est adoptée à l'unanimité.

- **Décision de lancer une mission de maîtrise d'œuvre pour les phases APS/APD**

Pour mémoire, nous avons validé à l'assemblée générale du 06 Avril 2024 l'offre du cabinet HOTA concernant une étude diagnostic complète réalisée sur l'ensemble Maison de Justice + Grange. Financée en partie par une subvention de la DRAC, elle a débuté dans le courant de l'année 2024 et s'est terminée en Mars 2025.

Cette étude nous a permis de réaliser un diagnostic sanitaire, de mieux connaître l'histoire, les matériaux, les époques de constructions, les possibilités de rénovation, et beaucoup d'informations concernant cette bâtisse patrimoniale. Nous avons présenté un projet de restauration.

Suite à ce diagnostic, la DRAC a émis un avis sur le projet de restauration global et n'est pas forcément en phase avec les propositions. Notamment parce que la grange est un patrimoine à protéger car elle serait l'une des dernières granges à dîme de la Région dans cet état de conservation. La DRAC a proposé l'extension de la protection de la maison de justice à la grange. Cela a un impact sur nos possibilités de rénovation. Affaire à suivre le 22 avril en réunion avec les architectes de la DRAC et le cabinet HONNERT.

Pour avancer sur le projet, nous avons besoin de relancer une mission de maîtrise d'œuvre pour la conception du projet afin de définir au plus juste les besoins et objectifs du projet (phase APD) puis consolider celui-ci en détaillant les solutions techniques (APD = avant-projet sommaire). Ces phases sont essentielles pour assurer la faisabilité. Comme nous avons déjà bien avancé lors du diagnostic, l'APD ira plus vite.

Nous faisons également le lien avec le travail de l'Eco'lette 2027 pour définir les futures activités et usages de la maison + les missions du futur salarié.

vote - unanimité POUR

**6<sup>e</sup> délibération** : La décision de lancer une mission de maîtrise d'œuvre pour les phases APS/APD est adoptée à l'unanimité.

## • Calendrier des évènements 2026

Les membres du conseil collégial présentent les différents évènements qui auront lieu en 2026 :

- Poursuite des soirées repas du 1<sup>er</sup> jeudi soir du mois.
- Apéros-concerts organisés cet été sur les 5 vendredis de juillet.
- **Evènement pour les 500 ans de la maison :**

La maison de justice aura 500 ans en 2027. Et nous souhaitons pour cela organiser un évènement fédérateur notamment pour le village. L'idée est de mobiliser un petit groupe de bénévoles souhaitant s'investir sur le sujet. Quelques idées ont déjà fait l'objet d'échanges lors de l'atelier du 14 mars à savoir : spectacle vivant sur plusieurs soirs si possible, exposition sur la maison, organisation d'une randonnée en lien avec l'histoire du château de Reaumont. L'idée est d'unir les forces vives du village, de mobiliser la commune et le comité des fêtes. Organisation de réunions pour le projet : 25 avril - 6 juin - 27 juin à 14h.

La présentation du calendrier ne fait pas l'objet d'une délibération.

## • Demande de reconnaissance d'intérêt général

Pour le moment nous avons du mal à recevoir des dons car nous ne pouvons pas émettre des reçus fiscaux. Nous avons pensé à la demande d'utilité publique, mais c'est assez compliqué de l'avoir alors nous souhaitons plutôt aller sur la demande d'intérêt général à laquelle répond bien l'association. Pour obtenir la reconnaissance d'intérêt général, une association doit avoir une gestion désintéressée, ne pas poursuivre de but lucratif et agir au bénéfice d'un cercle non restreint de personnes. La DGFIP a six mois pour nous répondre et la demande est acceptée sans réponse de leur part au-delà de ce délai.

vote - unanimité POUR

**4<sup>e</sup> délibération** : La demande de reconnaissance d'intérêt général est adoptée à l'unanimité.

## • Renouvellement des membres du conseil collégial

Sont membres du conseil collégial avant la présente assemblée générale :

Carole GORDON, Didier BOILLON, Inès MAIRE-AMIOT, Jérôme ROMARY, Vincent LAUBERT, Michelle LIGIER, Thierry BAVEREL, Chloé LEJEUNE.

Souhaite se représenter : Carole GORDON, Didier BOILLON, Inès MAIRE-AMIOT, Jérôme ROMARY, Vincent LAUBERT, Michelle LIGIER, Thierry BAVEREL, Chloé LEJEUNE.

Sont candidats : Olivier TAILLARD.

Il est proposé de voter la reconduction des membres souhaitant se représenter ainsi que les nouveaux candidats. Nous votons la liste entière à main levée.

Ces personnes sont élues à l'unanimité. Ainsi, les nouveaux élus acceptent leurs fonctions et leurs engagements en qualité de membre du conseil collégial.

A l'unanimité, sont élus au conseil collégial :

Carole GORDON, Didier BOILLON, Inès MAIRE-AMIOT, Jérôme ROMARY, Vincent LAUBERT, Michelle LIGIER, Thierry BAVEREL, Chloé LEJEUNE, Olivier TAILLARD.

vote - unanimité POUR

**5<sup>e</sup> délibération : Les nouveaux membres du conseil collégial sont élus à l'unanimité.**

Nous devons également désigner les personnes, membre du conseil collégial, pour obtenir les pouvoirs en vue des formalités administratives. Inès Maire-Amiot et Olivier Taillard sont candidats. Ces personnes sont élues à l'unanimité.

vote - unanimité POUR

**6<sup>e</sup> délibération : Inès MAIRE-AMIOT et Olivier TAILLARD sont désignées afin de représenter l'association pour les formalités administratives.**

Clôture de l'Assemblée générale à 12H30

Fait à Le Bizot, le 28 mars 2026

Inès MAIRE-AMIOT



Olivier TAILLARD

